

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 5 janvier 2015 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est absent:
André Picard

Est également présent, Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

001- 2015

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

M. le Maire suppléant ouvre la séance et constate le quorum.

R 002-2015

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} ET 15 DÉCEMBRE 2014

Sur la proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux des séances ordinaires et ajournées du 1^{er} et 15 décembre 2014 et la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 soient adoptés.

ADOPTÉ

R 003-2015

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 2 du 30 décembre 2014, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 14 572,97 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lot 3 et lot 4 du 30 décembre 2014, d'une somme de 142 731,84 \$, soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

004-2015

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 décembre 2014.

005-2015

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Personne n'étant présent dans la salle pour la période de demandes verbales, Monsieur le Maire Denis Laporte clôt la période.

R 006-2015

ACQUISITION DU NOM DE DOMAINE « CRABTREE.QUÉBEC »

Sur la proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que le directeur général entreprenne les démarches pour acquérir le nom de domaine « crabtree.quebec » et que celui soit intégré de façon progressive dans les prochaines années.

ADOPTÉ

R 007-2015

FONDATION DU COLLÈGE ESTHER-BLONDIN

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers, d'autoriser le remboursement d'un billet pour la somme de 125 \$ au maire pour l'activité de financement de la Fondation du collège Esther-Blondin qui se tiendra 20 février 2015.

ADOPTÉ

R 008-2015

MANDAT POUR DISCUSSION AVEC PROMOTEURS

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers, de mandater le maire Denis Laporte et le directeur général Pierre Rondeau afin de discuter avec d'éventuels promoteurs intéressés par l'implantation d'une station-service sur le territoire de Crabtree.

ADOPTÉ

R 009-2015

DEMANDE DE PROTOCOLE AVEC LE MTQ POUR PARTAGE DE COÛTS DES TRAVAUX SUR LA 8^E RUE

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree entend faire des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires, de voirie avec avancées de trottoirs et insertion, sur la 8^e Rue entre la 4^e Avenue et la 8^e Avenue durant l'exercice financier de 2016 ou 2017;

ATTENDU QUE cette section de la 8^e Rue relève du MTQ;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la municipalité de demander au MTQ de préparer un protocole d'entente pour la réalisation des travaux en 2016 ou 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers :

DE accepter demander au ministère des Transports une rencontre pour parler du projet, fixer un échéancier plausible et établir quels travaux seraient admissibles à un partage des coûts;

DE demander au MTQ de préparer un protocole d'entente afin que les travaux puissent être réalisés en 2016 ou 2017.

ADOPTÉ

R 010-2015

ADHÉSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC - 2015

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'assumer les frais d'adhésion annuelle pour 2015 à l'Association des directeurs municipaux du Québec du directeur général, Pierre Rondeau, du directeur général adjoint, Christian Gravel.

ADOPTÉ

R 011-2015

MANDAT POUR IDENTIFICATION DES RACES CANINES DEVANT LA COUR MUNICIPALE

ATTENDU QUE dans le dossier numéro 13-02820-0 la cour municipale de Joliette a statué que les employés de la compagnie L'Inspecteur Canin n'étaient pas suffisamment qualifiés pour déterminer, hors de tout doute raisonnable, la race d'un chien;

ATTENDU QUE la réglementation municipale applicable prévoit que certaines races de chiens sont interdites sur le territoire de la municipalité de Crabtree soit : Bull-terrier, Staffordshire bull-terrier, American Pitt-bull-terrier (p.l h.) ou American Staffordshire terrier, de même que tout chien hybride issu de l'une ou l'autre de ces races;

ATTENDU QU'il est impératif de trouver un témoin expert susceptible d'être reconnu comme tel par le juge de la cour municipale et ainsi faire respecter la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers:

DE mandater M. Maurice Bernard, maître-chien, afin de servir de témoin expert, lorsque sa présence sera requise, devant la cour municipale pour procéder à l'identification de la race d'un chien dans un dossier visant à faire respecter la réglementation en ce qui a trait aux races de chiens interdites.

QUE M. Maurice Bernard soit désigné comme officier responsable aux fins du *Règlement 98-026 relatif aux chiens* et ses amendements.

ADOPTÉ

R 012-2015

DISTRIBUTION DE TROUSSES D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE ET SUBVENTION POUR TOILETTES À FAIBLE DÉBIT

ATTENDU QUE la réponse des citoyens lors de la distribution d'ensemble d'économie d'eau potable a permis l'installation de 41 trousseaux pour un montant de 1 242 \$;

ATTENDU QUE le programme de subvention pour le remplacement des toilettes standards par des toilettes à faible débit a permis le remplacement de 23 toilettes en 2014 pour un montant de 2 300 \$;

ATTENDU QUE ces mesures avec les autres mises en place dans le cadre du programme d'économie d'eau potable a permis d'atteindre le plus bas volume d'eau annuel depuis 30 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers :

DE maintenir en 2015, le programme de subvention pour le remplacement des toilettes pour d'autres à faible débit;

DE permettre en 2015 la continuité de la distribution des trousseaux d'économies d'eau potable avec le même budget que 2014.

ADOPTÉ

R 013-2015

DON AU MUSÉE D'ART DE JOLIETTE EN 2015

ATTENDU QUE le 1er décembre 2014, la directrice générale du musée d'art de Joliette, Annie Gauthier, faisait parvenir une demande d'aide financière de 5 000 \$ à la municipalité de Crabtree pour l'année

financière 2015;

ATTENDU QU'un projet de partenariat avec le Musée d'art de Joliette sera mis en place pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière non récurrente de 4 000 \$ au Musée d'art de Joliette pour l'année 2015

ADOPTÉ

R 014-2015

LETTRE D'APPUI AUX PETITS PAS JACADIENS

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers de mandater le directeur général pour faire parvenir une lettre d'appui en faveur des Petits Pas Jacadiens dans ses démarches de transmission de la danse traditionnelle dans Lanaudière pour deux projets présentés à la corporation Loisir et Sport Lanaudière, soit au Programme de soutien au développement culturel et scientifique 2014-2015 et Programme de soutien au développement de la jeune relève culturelle 2014-2015.

ADOPTÉ

R 015-2015

AJOURNEMENT

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner la séance ordinaire au lundi 12 janvier 2015 à 15 h 45.

ADOPTÉ

La séance est levée à 19 h 25.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.